

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

AMENDEMENT

N ° CS736

présenté par

M. Pont, M. Fait, Mme Jacqueline Maquet, Mme Chandler, M. Rousset et M. Le Gendre

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.